




COMPTE RENDU audience Service Ressource Humaine Civil (SRHC)

Concours National à affectation Local (CNAL) : *Une opportunité à maîtriser*

Force Ouvrière , a été reçue, à sa demande, **jeudi 10 décembre 2020**, par Véronique Bonche-Alquier (et ses équipes), cheffe du département carrières et compétences au SRHC, sur la mise en place des concours nationaux à affectation locale.

FO était représentée par Gilbert Faraci, Erwan Larzul et Valéry Michel.

FO a voulu avoir des précisions sur le contexte du concours, les conditions d'affectations et le déroulement de ce dernier.

SRHC a rappelé le contexte général des concours d'affectations notamment pour la filière technique. Le taux de renoncement aux concours nationaux est, pour certains, de l'ordre de 40 % de la liste favorable. Il est lié généralement à des questions d'adéquation pour des agents entre le rang de classement et l'affectation.

Le ministère des armées a la volonté de rendre attractif et de fidéliser des métiers d'ordre technique en tension en favorisant ainsi des affectations géographiques proches des désirs légitimes des candidats.

SRHC a rappelé les conditions d'équité liées à ce concours. Il s'agit d'un concours national mais avec des affectations par spécialité dans 8 régions administratives. Les listes complémentaires seront fongibles pour ne perdre aucun candidat.

FO est favorable à ces nouvelles modalités de recrutement qui montrent toute l'attractivité d'un recrutement sous statut pour des métiers de l'ordre technique.

Le recrutement de contractuels ne peut pas être l'alpha et l'oméga pour rendre attractif les filières techniques sous tension du ministère des armées.

Il oblige des employeurs à une logique vertueuse en termes d'anticipation de leur besoin et de priorisation entre les affectations concours et le pourvoi des postes par mobilité.

Pour le ministère des armées, ce CNAL concerne 4 corps :

- Assistants de Service Social de l'Administration de l'Etat ;
- Infirmiers Civils en soins Généraux et Spécialisés ;
- Ingénieurs Civils de la Défense ;
- Techniciens Supérieurs d'Etudes et de Fabrications.

■ CONCLUSION

Cette réunion s'est tenue dans le cadre d'un dialogue social très constructif.

FO continue à porter les revendications de tous les agents administratifs et techniques du ministère,

Il était important d'éclaircir les « zones d'ombre » de ce nouveau concours qui va certainement se généraliser à l'avenir.

Pour **Force Ouvrière** , il était incontournable de s'assurer :

- De la nécessité de recruter les agents par voie de concours, externes ou internes, afin d'apporter du « flux » dans les corps concernés et ainsi de garantir une Fonction publique d'agents à statut ;
- Du maintien du principe indispensable de garantir l'égalité entre les candidats ;
- D'une information transparente à l'attention des candidats sur la situation géographique précise des postes, dès l'inscription.

Paris, le 11 décembre 2020